



# RAPPORT

ANNUEL

// 2025

CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL ASBL  
51, RUE DE STRASBOURG  
L-2561 LUXEMBOURG





## Éducation de base pour les mineurs et jeunes adultes défavorisés, la **clé pour un développement durable.**

CSI Lëtzebuerg s'est donné comme objectif d'œuvrer pour un monde plus équitable, en rendant l'éducation accessible à toutes et tous, indépendamment de leur religion, sexe, origine ou ethnie, ainsi qu'en améliorant la qualité de l'enseignement. Ainsi, la mission de CSI Lëtzebuerg se lit de la manière suivante :

« Nous travaillons ensemble avec nos partenaires pour offrir à des enfants et jeunes exclus une éducation qui leur permet de prendre pleinement leur place dans leur société ! »

Chers membres,  
chères lectrices, chers lecteurs,  
chers donateurs et partenaires,

En 2025, l'équipe de CSI a dû faire face à différents défis afin de garantir la pérennité de l'organisation. Il a été nécessaire d'évaluer avec rigueur nos capacités, en particulier sur le plan financier, avant de nous engager dans un nouvel accord-cadre d'une durée de quatre ans.

À l'issue de nos analyses et des discussions menées au sein de l'organisation, nous sommes arrivés à la conclusion que CSI ne disposait pas actuellement des ressources nécessaires pour assurer l'exécution financière d'un nouvel accord-cadre dans les meilleures conditions. Sur cette base, le Conseil d'administration a pris la décision de ne pas s'engager dans un nouveau cycle d'accord-cadre et de poursuivre ses activités dans le cadre du mécanisme de cofinancement.

Cette décision a conduit à une phase de négociation avec la Direction de la coopération du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) afin de définir les modalités de cette poursuite de collaboration. En 2025, deux projets ont ainsi été soumis au ministère : le projet mené avec notre partenaire PCC au Bangladesh et le projet développé avec nos partenaires IOP Tanzanie et IOP Luxembourg en Tanzanie. Ces deux projets ont été approuvés.

Pour l'Inde, les efforts de collecte de fonds se poursuivent afin de constituer une base financière solide permettant de lancer un



**Patrick de Rond**

Président

nouveau projet avec notre partenaire le Kiran Village, près de Varanasi.

Nous remercions chaleureusement les membres de CSI, les administrateurs ainsi que tous les bienfaiteurs et partenaires qui soutiennent, par leur engagement et leur confiance, le travail de CSI.

Avec toute ma reconnaissance,  
Patrick de Rond  
Président



# BANGLADESH :

## Égalité des droits et dignité économique pour les communautés marginalisées de Mymensingh.

Partenaire local :  
Protibondhi Community Centre



Pour ce projet, CSI Luxembourg collabore avec son partenaire local, le Protibondhi Community Center (PCC), une organisation active depuis 1997 et engagée pour les droits des personnes défavorisées. PCC assure la mise en œuvre locale du projet et connaît parfaitement les besoins des communautés sur place.

Le projet s'étend sur 3 ans (juillet 2025 – juin 2028) et est mené dans la ville de Mymensingh (à 120 km au nord de Dhaka) ainsi que dans les zones rurales environnantes.

### Budget

- Coût total : 780 000 €
- Financement de l'État luxembourgeois : 80 %
- Part de CSI : 98 € par enfant

### Objectifs du projet

CSI et PCC œuvrent ensemble pour la promotion du droit à l'éducation et à la dignité humaine des personnes marginalisées. Leur ambition est de permettre à ces enfants et jeunes de prendre part pleinement à la vie sociale et d'accéder à un avenir meilleur.

D'ici juin 2028, voici les résultats attendus :

- 31 jeunes issus de milieux précaires reçoivent une bourse d'études. En contrepartie, ils enseignent 908 enfants issus de minorités ethniques qui n'auraient autrement pas accès à l'école. 90 % des enfants terminent l'année scolaire avec succès.
- 80 jeunes poursuivent leurs études secondaires ou supérieures grâce à une bourse. Ils apprennent à connaître leurs droits (éducation, interdiction du travail des enfants et du mariage précoce, etc.) et s'engagent activement dans leurs communautés et auprès des autorités locales.
- 300 enfants vivant avec un handicap sont scolarisés dans des écoles publiques. Les parents et enseignants sont sensibilisés et formés aux besoins spécifiques. 80 % des élèves réussissent leur année scolaire. 60 enfants bénéficient de séances de kinésithérapie et améliorent ainsi leurs capacités physiques.
- 1.020 parents et jeunes apprennent un métier pour assumer eux-mêmes les frais d'éducation à l'avenir.

# TANZANIE :

## Offrir des conditions d'hébergement décentes, sûres et adaptées aux enfants aux élèves de l'école maternelle et primaire Sunflower à Ilula, en Tanzanie

Partenaire local :  
Ilula Orphan Program

Le projet en Tanzanie prévoit la construction de deux internats à l'école Ilula Sunflower Pre and Primary School qui a été construite à partir de 2017 à l'aide de CSI et du MAE. Les nouveaux internats auront une capacité de 264 places, dont 132 pour filles et 132 pour garçons. Leur construction s'impose parce que les internats existants sont surpeuplés, accueillant deux fois plus d'élèves que leur capacité initiale. Ainsi, les nouveaux internats ne permettront non seulement de rendre l'éducation de qualité offerte à Ilula Pre and Primary School accessible à un plus grand nombre d'élèves mais aussi de mettre fin à la surpopulation dans les internats existants.



Le projet sera mis en œuvre par Ilula Orphan Program Tanzanie et soutenu financièrement par le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg et par Ilula Orphan Program Luxembourg. Il s'étale sur un an (juillet 2026 à juin 2027) et coûtera 200.000 €.



***Merci de tout cœur à tous nos donateurs.  
Par votre soutien continu, vous contribuez  
activement à la réussite et au rayonnement  
de notre mission !***

Chers lecteurs et lectrices,  
chers donateurs et donatrices,

Après une année de transition stratégique en 2024, l'exercice 2025 représente une phase de reprise des activités projets pour Christian Solidarity International A.S.B.L.

Le total du bilan s'établit à 328.510 €, en recul de 18 % par rapport à 2024. Cependant, les ressources, soit les comptes bancaires, ont augmenté significativement avec une trésorerie ramenée à 302.770 € traduisant une liquidité très positive. Cette augmentation de liquidité est principalement due à la liquidation du portefeuille-titres.

Les capitaux propres reculent à 218.862 € (-8 % par rapport à 2024), conséquence des déficits cumulés. Les comptes de régularisation au passif présentent un solde nul, aucune charge à payer ni aucun autre montant à rattacher à l'exercice 2025 n'ayant été identifié à la clôture de l'exercice.

Sur le plan des résultats, l'association clôture l'exercice sur un déficit de 19.503 €, en nette diminution par rapport à celui enregistré en 2024, qui s'élevait à 142.589 €. Les recettes liées aux

projets atteignent 139.411 €, en baisse de 78 %, tandis que les charges projets diminuent proportionnellement à 186.794 €. Il convient de souligner qu'en l'absence de financement public durant le premier semestre 2025, l'association a poursuivi le financement et le soutien de son partenaire au Bangladesh grâce à ses fonds propres.

Pour 2026, la continuité des activités est assurée grâce à la conclusion de nouveaux accords de cofinancement et au développement de nouveaux partenariats. L'association poursuivra par ailleurs son recentrage sur un nombre limité de projets et ses efforts de maîtrise des dépenses administratives, notamment par la réduction de ses charges locatives.

En conclusion, après une année 2024 marquée par une période de transition particulièrement difficile, l'association a connu une nette amélioration de sa situation en 2025, lui permettant de consolider son soutien à ses partenaires et de poursuivre sa mission en faveur des enfants et des jeunes exclus, en leur offrant une éducation leur permettant de prendre pleinement leur place dans leur société.

Fadi Fikani, trésorier

CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL A.S.B.L.  
R.C.S. Luxembourg F2283  
**Bilan au 31 décembre 2025**  
exprimé en EUR

|                                                                             | Note(s)    | 2025              | 2024              |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                |            |                   |                   |
| <b>Actif immobilisé</b>                                                     |            | <b>4.875,64</b>   | <b>239.450,08</b> |
| Immobilisations financières                                                 |            |                   |                   |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations                                 | <b>2,3</b> | -                 | 234.604,20        |
| Prêts et créances immobilisées                                              | <b>3</b>   | 4.875,64          | 4.845,88          |
| <b>Actif circulant</b>                                                      |            |                   |                   |
| Créances                                                                    | <b>2</b>   | <b>316.910,22</b> | <b>153.806,51</b> |
| Autres créances                                                             |            |                   |                   |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an                  |            | 14.140,14         | 85.319,60         |
| Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse |            | 302.770,08        | 68.486,91         |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                            |            | <b>6.724,22</b>   | <b>6.724,22</b>   |
| <b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>                                               |            | <b>328.510,08</b> | <b>399.980,81</b> |
|                                                                             | Note(s)    | 2025              | 2024              |
| <b>PASSIF</b>                                                               |            |                   |                   |
| <b>Capitaux propres</b>                                                     |            | <b>218.862,28</b> | <b>238.365,49</b> |
| Résultats reportés                                                          |            | 238.365,49        | 380.955,01        |
| Résultat de l'exercice                                                      |            | -19.503,21        | -142.589,52       |
| <b>Dettes</b>                                                               | <b>2</b>   | <b>109.647,80</b> | <b>17.651,40</b>  |
| Dettes sur achats et prestations de services                                |            |                   |                   |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an                  |            | 461,25            | 1.335,06          |
| Autres dettes                                                               |            |                   |                   |
| Dettes au titre de la sécurité sociale                                      |            | 6.247,23          | 13.692,96         |
| Autres dettes                                                               |            | 102.939,32        | 2.533,38          |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                            | <b>2</b>   | <b>-</b>          | <b>144.053,92</b> |
| <b>TOTAL DU BILAN (PASSIF)</b>                                              |            | <b>328.510,08</b> | <b>399.980,81</b> |

Les notes figurent en annexe et font partie intégrante des comptes annuels.

CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL A.S.B.L.

R.C.S. Luxembourg F2283

**Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025**

exprimé en EUR

|                                                                                                      | Note(s) | 2025              | 2024               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------|--------------------|
| Recettes relatives aux projets d'aide                                                                | 2       | 139.410,56        | 623.074,37         |
| Autres produits d'exploitation                                                                       | 5       | 4.719,45          | 66.096,77          |
| Charges relatives aux projets d'aide                                                                 | 2       | -186.794,05       | -555.197,90        |
| Autres charges externes                                                                              |         | -56.717,87        | -64.550,16         |
| Frais de personnel                                                                                   | 6       |                   |                    |
| Salaires et traitements                                                                              |         | -142.602,99       | -225.892,08        |
| Charges sociales                                                                                     |         | -8.212,30         | -21.839,52         |
| i) couvrant les pensions                                                                             |         | -11.467,97        | -18.071,28         |
| ii) autres charges sociales                                                                          |         | 3.255,67          | -3.768,24          |
| Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé | 3       |                   |                    |
| - autres produits                                                                                    |         | 230.362,75        | 35.719,00          |
| Autres intérêts et autres produits financiers                                                        |         |                   |                    |
| - autres intérêts et produits financiers                                                             |         | 331,24            | -                  |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                                                                        |         | <b>-19.503,21</b> | <b>-142.589,52</b> |

Les notes figurent en annexe et font partie intégrante des comptes annuels.

## **NOTE 1 - GÉNÉRALITÉS**

CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL A.S.B.L. («l'Association»), est une association reconnue d'utilité publique constituée le 17 novembre 1989 pour une durée illimitée et régie par ses statuts, dont la version coordonnée est publiée au Mémorial C No. 3321 du 31 décembre 2013, par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'Association est une organisation non gouvernementale ayant pour objet la lutte contre l'extrême pauvreté et l'appui au développement des populations socialement et économiquement défavorisées.

Convaincue que le développement durable et autonome passe par l'éducation et le respect des droits de l'Homme, l'Association s'investit, seule ou en partenariat, prioritairement dans des projets et programmes en lien direct ou indirect avec l'éducation et/ou la formation.

L'Association intervient dans des pays dits en développement, et peut, le cas échéant, étendre son action à d'autres domaines d'intervention et à tout autre pays où son action est justifiable.

Consciente que le développement des régions et des populations défavorisées passe également par des changements d'attitude et de comportement de la population et des consommateurs au Luxembourg, l'Association s'investit dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement, notamment auprès des jeunes.

L'Association accorde son aide sans distinction d'origine, d'ethnie, de sexe, de religion et d'opinion et veille au respect de ces critères auprès de ses partenaires locaux.

Le siège social de l'Association est fixé à Luxembourg, 51, Rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## **NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### *Principes généraux*

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration et présentés ci-après :

### *Conversion des devises*

L'Association tient sa comptabilité en euros; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

**NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite**

A la date de clôture du bilan :

- Les postes de l'actif, autre que les immobilisations corporelles et financières, exprimés en monnaies étrangères sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique et de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- Les immobilisations corporelles et financières sont enregistrées au cours de change historique ;
- Les postes du passif sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement. La durée d'amortissement est la suivante:

- Mobilier : 3 et 10 ans

*Immobilisations financières*

Les titres ayant le caractère d'immobilisations sont enregistrés individuellement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur estimée de réalisation (prix du marché), sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

*Créances*

Les créances sont inscrites à l'actif à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

*Dettes*

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale dans l'exercice auquel elles se rattachent.

*Comptes de régularisation - passif*

Au poste passif «Comptes de régularisation» figurent les produits, notamment les subventions reçues de la part du Ministère des Affaires Étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, perçus avant la date de clôture du bilan, mais pour lesquelles les versements aux partenaires seront faits à une date ultérieure à la date de clôture.

Le Conseil d'Administration a décidé de comptabiliser les dons dans les recettes nonobstant le versement aux partenaires.

*Recettes relatives aux projets d'aide*

Les financements pour lesquels des charges sont engagées au cours de l'exercice sont affichés sous la rubrique «Recettes relatives aux projets d'aide». Ils sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Les dons sont comptabilisés dans les recettes au moment de leur encaissement.

*Charges relatives aux projets d'aide*

Les charges relatives aux projets d'aide sont comptabilisées au moment de leur paiement aux partenaires.

**NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Titres ayant le caractère d'immobilisations

En date du 22 décembre 2010, l'Association avait reçu en donation un portefeuille-titres évalué à la date de la donation à EUR 529.964,64 enregistré sous la rubrique de bilan «Titres ayant le caractère d'immobilisations » ainsi qu'un compte bancaire d'un montant de EUR 1.103,75 à la date de la donation, enregistré sous la rubrique de bilan «Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse».

La valeur nette comptable du portefeuille-titres a depuis lors évolué en raison des transactions sur ce portefeuille-titres ayant eu lieu depuis 2010, dont notamment le partage en 2017 de l'héritage du donateur du portefeuille-titres entretemps décédé.

Suite au décès du donateur en 2016, l'Association est définitivement devenue propriétaire du portefeuille-titres susdit et celui-ci a fait l'objet d'une réévaluation de son coût de revient sur base des cours de bourse en date du 3 novembre 2016.

En 2025, l'Association a cédé l'intégralité de ce portefeuille-titres.

Prêts et créances immobilisées

Les prêts et créances immobilisées consistent en un dépôt à terme bancaire de l'Association ouvert depuis 2017 pour servir de caution en faveur du propriétaire des bureaux loués par l'Association à son siège social à Luxembourg.

Ce dépôt à terme bancaire avait été classé en autres créances dans les comptes annuels antérieurs de l'Association, et a été reclassé vers les immobilisations financières dans les présents comptes annuels au 31 décembre 2025, y compris dans les soldes comparatifs au 31 décembre 2024.

**NOTE 4 - PROVISIONS POUR CONGÉS NON PRIS**

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas comptabiliser de provision au titre des congés non pris.

**NOTE 5 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation consistent en la subvention pour frais administratifs.

**NOTE 6 - EFFECTIF DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice 2025, l'Association a employé en moyenne 3 personnes (2024: 5).

**NOTE 7 - RÉMUNERATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2025.

L'Association n'a pas accordé d'avances ou de crédits aux membres du Conseil d'Administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

**NOTE 8 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE**

En 2026, l'Association a reçu l'accord du Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois pour le co-financement de deux projets introduits auprès de celui-ci.

Ainsi, les projets au Bangladesh « Égalité des droits et dignité économique pour les communautés marginalisées de Mymensingh » et en Tanzanie « Offrir des conditions d'hébergement décentes, sûres et adaptées aux enfants aux élèves de l'école maternelle et primaire Sunflower à Ilula » sont co-financés à 80% par l'Etat luxembourgeois.

Après un départ en retraite, l'équipe compte encore deux membres du personnel. En août 2026, suite à la fin de bail des bureaux actuels, l'Association a fait le choix de déménager dans un bureau à Troisvierges.

A part les événements mentionnés ci-dessus, il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture qui mériteraient d'être mentionnés ou dont l'impact éventuel sur les présents comptes annuels n'aurait pas été pris en considération.

**NOTE 9 – CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

Suite à la fin de l'accord cadre sensibilisation et de l'accord cadre projets avec le Ministère des Affaires Etrangères à fin 2024, l'Association a enregistré au 31 décembre 2025 en dettes les montants perçus du Ministère et qui devront être remboursés en 2026.

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus en note 8, des accords de co-financement ont été signés en 2026 pour deux projets introduits auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

Les frais généraux ont été réduits avec un départ en retraite non remplacé et le déménagement dans un bureau à Troisvierges.

Sur cette base, compte tenu de la trésorerie à fin 2025, ainsi que des dons et autres aides perçus, le Conseil d'Administration considère que la continuité des activités de l'Association est assurée et que les présents comptes annuels doivent être établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation.







Christian Solidarity International asbl  
51, rue de Strasbourg  
L-2561 Luxembourg  
+ 352 26 64 93 89

COMPTE POUR LES DONS À CSI:  
IBAN: LU27 1111 0868 8772 0000  
BIC: CCPLLULL